» Heureusement qu'il y a absence de grisou sur ce point !

» Depuis environs trois semaines plusieurs pompes fonctionnent sur le lieu de l'incendie. Actuellement les fumées qui circulent dans les diverses exploitations viennent incommoder un grand nombre d'ouvriers. »

HAZEBROUCK. — La musique communale a vécu ! Après une longue agonie, elle a succombé sous les coups de ceux mêmes qui l'avaient formée ! Le Conseil municipal, après en avoir dernièrement révoqué le chef, a, jeudi, voté la dissolution de cette Société.

Cette mesure a mécontenté toute la ville.

DUNKERQUE. — Une rixe a éclaté dans l'estaminet *A la ville de Liverpool*, rue St-Jean, entre des marins étrangers, à propos d'un motif des plus futiles. Elie Wilbain, sujet anglais, excité par les quolibets que Wilson, américain, et Pellemsn, allemand, lui lançaient à propos de la casquette fantaisiste qu'il portait, s'est fâché et a riposté par des injures. Lorsque Wilbain sortit du cabaret, Wilson et Pellemsn le suivirent et la discussion, recommencée, dégénéra bientôt en bataille. Wilbain tomba sous les coups, la tête fortement blessée à coups de bottes, le corps tout couvert de contusions, et resta sur place. Quand on le releva, il était dans un état des plus déplorables et fut transporté, sans connaissance, à l'hôpital. Ses deux agresseurs ont été arrêtés.

COURS D'ASSISES DE DOUAI. — Nous reproduisons, ci-dessous, le rôle de l'importante session des assises qui s'ouvrira à Douai demain lundi, sous la présidence de M. Lefebvre du Prey, conseiller à la Cour d'appel.

Chose très-rare, la session durera plus de quinze jours. MM. les jurés devront séjourner à Douai pendant près de trois semaines.

Lundi 12 novembre 1883. — Ministère public : M. de Savignan, avocat-général. 1re affaire : Léon-Omer Parmentier, vols qualifiés, 10 témoins. Défenseur : Me Henry.— 2e affaire : Guillaume-Joseph Gordens, tentative de viol, 5 témoins. Défenseur : Me Coppin.— 3e affaire : Alphonse-François-Joseph Jouzalès, attentat à la pudeur, 4 témoins. Défenseur : Me Destombes.

Mardi 13 novembre. — Ministre public : M. Blondel, substitut. — 1re affaire, Auguste Léopold Briard, fausse monnaie, 5 témoins. — 2e affaire, Isidore-Aimable Harmant, attentat à la pudeur, 8 témoins. Défenseur, Me Destombes.— 3e affaire, Jean-Victor Debal. Attentat à la pudeur, 5 témoins. Défenseur, Me Gambard.

Mercredi, 14 novembre. — Ministère public. M. de Savignan, avocat général. — 1re affaire, Céline-Marie Dewevez, avortement, 4 témoins, défenseur, Me Hattu. — 2e affaire, Auguste-Isidore Edouard Bouteiller, attentat à la pudeur, 5 témoins, défenseur, Me Duhem. — 3e affaire, Joseph Cock, Edouard Cook et Joseph-Alfred Dubois, dit Mameux, vol qualifié, 13 témoins, defenseurs, Mes Wagon, Gambart et Deville.

Jeudi, 15 novembre. — Ministère public, M. Blondel, substitut. — 1re affaire, Henri-Joseph Jangneaux, et Alexandre Delancourt, vol qualifié 6 témoins, défenseurs, MM. Destombes et Wagon. 2me affaire. — Rose-Louis-Hippolyte Coge en religion frère Louis, des écoles chrétiennes de Lille, attentat à la pudeur sur ses élèves, 8 témoins, défenseur, Me Hattu. — 3e affaire, Romain Contare, attentat à la pudeur, 6 témoins, défenseur, Me Coppin.

Vendredi 16 novembre. Ministère public, M. de Savignan, avocat général. — 1re affaire, André Joseph Dudant, faux, 3 témoins. Défenseur, Me G. Legrand.— 2e affaire, André-Joseph Druon, attentat à la pudeur, 8 témoins. Défenseur, Me Werquin. — 3e affaire, Louis-Cornil Corbon, incendie volontaire, 8 témoins. Défenseur, Me Deschodt.

Samedi 17 novembre, ministère public, M. Blondel, substitut. — 1re affaire, Henri Joseph Dhennin, incendie volontaire, 21 témoins. Defenseur, Me Deschodt. — 2e affaire, Jules Basilieu, vol qualifié, 4 témoins. Défenseur, Me Deville.

Lundi 19 novembre.—Ministère public : M. de Savignan, avocat général. — 1re affaire, Jean-Baptiste Planchon et Achille Planchon, coups et blessures volontaires suivis de mort, 10 témoins. Défenseur, Me Hattu. — 2e affaire, Gustave Simon, banqueroute frauduleuse, 10 témoins. Défenseur, Me Hattu.

Mardi 20 novembre. — Ministère public, M. Blondel, substitut. — 1re affaire, Augustin Navart et Arthur Castin, abus de confiance et faux, 16 témoins.— Défenseurs, Me Plouvier et Hattu. — 2e affaire, Henri Destailleurs, attentat à la pudeur, 5 témoins. Défenseur, Me Destombes.

Mercredi, 21 novembre. — Ministère public, M. de Savignan, avocat général. — Jean Henri Thiernesse faux et incendie.

Jeudi, 22 novembre. — Ministère public, M. Blondel, substitut. — La bande de Dorignies : 1° Joseph Brossy ; 2° Jean-Baptiste Dupont ; 3° Henri Mocq ; 4° Jean Baptiste Lecomte ; 5 Léonard Vandewingaerde ; 6° Louis-Fidèle Joseph Desprez, vols qualifiés et complicité, 21 témoins.

Vendredi 23 novembre. Ministère public, M. de Savignan, avocat général. — 1re affaire. Joseph Renaut Fessons, faux, 4 témoins. — 2e affaire, Regis-Augustin Machut, attentat à la pudeur, 8 témoins. Défenseur, Me Hattu. — 3e affaire, Velmire Joseph Gillot, tentative de viol, 7 témoins. Défenseur, Me Plouvier.

Samedi 24 novembre. — Ministère public, M. Blondel, substitut. — 1re affaire, Marius Auguste Rivière, tentative d'assassinat, 11 témoins. Défenseur, M. Gracy. — 2e affaire, Philippe Gaillard, attentat à la pudeur, 6 témoins. — 3e affaire, Paul Dehays, attentat à la pudeur, 10 témoins.

Lundi 26 novembre. — Ministère public, M. de Savignan, avocat général. — 1re affaire, Edmond Joseph Brunet, vols qualifiés, 11 témoins. Défenseur, M. Gracy. — 2e affaire, Jean Mendal et Jules-Ambroise Pasquier, assassinat du capitaine Lebègue, 8 témoins.

Mardi 27 novembre. — Ministère public, M. Blondel, substitut. — 1° Guilain Pandaele; 2° Emile Adrien Macquet; 3° Virginie-Antoinette Macquet, banqueroute frauduleuse et faux, 27 témoins.

Mercredi 28 novembre. Ministère public. M. de Savignan, avocat général. — 1re affaire, Léon Auguste Morand, attentat à la pudeur, 6 témoins. — 2e affaire, Fidèle Dewaele, vol qualifié, 8 témoins. — 3e affaire, Henri-Joseph Leman, attentat à la pudeur, 9 témoins.

Jeudi 29 novembre. — Contumax.— Alexandre Philippe Adrien Caudmont. Faux.

On voit que, dans les 36 affaires qui précèdent, 38 chefs d'accusation sont relevés contre 49 accusés (47 hommes et 2 femmes).

Ces chefs d'accusation se décomposent ainsi : attentats contre les personnes : 18 ; attentats contre les propriétés : 20.

Attentats contre les personnes. — Viols, 2 ; attentats à la pudeur, 12 ; Avortement, 1 ; coups mortels, 1 ; assassinats, 2. Total, 18.

Attentats contre les propriétés. — Vols qualifiés, 7 ; fausse-monnaie, 1 ; faux, 6 ; incendies, 3 ; banqueroutes frauduleuses, 2 ; abus de confiance qualifié, 2. Total : 20.

Parmi les principales affaires, nous remarquons les suivantes :

Lundi 19 novembre. — Affaire du nommé Gustave Simon, de Bouchain, inculpé de banqueroute frauduleuse et qui, à Lille, avait profité de son nom pour faire de nombreuses dupes en se faisant passer pour M. Gustave Simon, directeur du *Petit Nord.*

Jeudi 22 novembre, affaire de la bande de voleurs de Dorignies, 6 accusés.— Vols de Dorignies, Rachss, Henin Liétard, etc.

Lundi 26 novembre, assassinat du capitaine Lebègue, commandant la « Marie-Gabrielle ». — Deux accusés.

Enfin, le mardi 27 novembre, vient la fameuse affaire Pandaele et Macquet, faux et banqueroute frauduleuse.

322 témoins, venant de tous les points du département, seront entendus durant la session.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 NOVEMBRE. — Elisa Leroux, rue Saint-Antoine, 58. — Marie Percke, rue Sainte Elisabeth, cour Léopold Florin, 3. — Henri Marchand, rue de la Paix, 87. — Arthur Dancette, sentier du Ballon, cour Caby, 10. — Jeanne Waes, rue de Tourcoing, 2e cour Flipo, 24.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 NOVEMBRE. — Angélique Delplanque, 69 ans, ménagère, rue du Collège, 49. — Louis Lecomte, 68 ans, tisserand, rue de l'Epeule, cour Lepers, 3. — Victor Wasterzacq, 52 ans, fileur, rue du Fort, cour Leplat, 1. — Fortuné Coursier, 24 ans, teinturier, Hôtel-Dieu. — Georges Dewame, 2 ans, rue du Tilleul, cité Saint Eugène. — Appoline Wallez, 42 ans, ménagère, rue de Condé, 136.

MARIAGES du 10 novembre. — Arthur Delbar, mouleur en fer et Irma Watteau, papillonneuse.— André Delattre, menuisier et Hortense Corde, ménagère. — Pierre Vinck, tisserand et Marie Blyweert, peigneuse. — Anatole Lemaire, peintre et Nahomi Hage, soigneuse. — Julien Davroult, cordonnier et Ambroisine Millet, sans profession. — Edouard Burie, trieur de laines et Palmyre Haye, sans profession. — Edouard Galens, cordonnier et Jeanne Benning, journalière. — Alfred Vincent, gazier et Marie Demeyer, sans profession.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 10 novembre. — Arthur Vanfleteren, rue des Poutrains.

Décès du 10 novembre. — Henri Holbecque, 68 ans fileur, rue Joire. — Marie Lecoulre, 2 mois, rue de Calais. — Henri Delboute, 32 ans 8 mois, tisserand, Hôpital-Civil. — Charles Velghe, 30 ans 9 mois, fileur, Hôpital-Civil. — Marguerite Deheuvele, 9 mois, rue Jean Legrand. — Henri Vanbeuque, 16 ans 8 mois, tisserand, Blanc-Seau.

MARIAGES du 10 novembre. — Victor Vandesleene, 44 ans, tisserand et Marie-Louise Debackere, 41 ans, sans profession. — Alexandre Castrique, 28 ans, négociant et Louise Wal, 31 ans, sans profession.

CONVOIS ET FUNÈBRES OBITS

Les amis et connaissances de la famille BERTELLE DUMORTIER, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Victoire DUMORTIER, veuve de Monsieur Louis-Antoine BERTELLE, décédée à Roubaix, le 8 novembre 1883, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 11 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 12 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Roudelle, 29.

Les amis et connaissances de la famille VANDECRUX-DELPLANQUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Angélique-Elisabeth DELPLANQUE, décédée à Roubaix, le 10 novembre 1883, à l'âge de 69 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 11 novembre, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 12 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 49.

Les amis et connaissances de la famille VANDEBEUQUE-LOSFEID, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri VANDEBEUQUE, décédé à Tourcoing, (Blanc-Seau), le 9 novembre 1883, dans sa 17e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service, qui auront lieu le lundi 12 dudit mois, à 9 heures, en l'église du Blanc-Seau. — L'assemblée à maison mortuaire, chemin de la Maquellerie, près l'estaminet du Peuple.

Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré en ladite église le lundi 10 décembre, à 9 heures.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 12 novembre 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur François VANCOPPERNOLLE, ancien boucher, époux de Dame Zélie MESNIL, décédé à Roubaix, le 16 octobre 1883, dans sa 53e année.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 13 novembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules VANDAMME, époux de Dame Zulma POLLET, décédé à Roubaix, le 12 octobre 1882, dans sa trente-deuxième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 12 novembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle-Marie-Sophie FERRET, veuve de Monsieur Philippe SEROUILLE, décédée à Roubaix, le 23 octobre 1883, dans sa 80e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 13 novembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Charlotte LAMÈLE, veuve de Monsieur Ambroise MAMET, décédée chez son gendre, M. Louis Zimmermann, rue Vallon, le 14 novembre 1882, à l'âge de 76 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 12 novembre 1883, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Léonard DELMOÈTE, époux de Dame Marie VANDENABEL, décédé à Roubaix, le 13 octobre 1883, dans sa 73e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 12 novembre 1883, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Adèle DUPONT, épouse de Monsieur Henri WAUQUIER, décédée à Roubaix, le 6 octobre 1883, à l'âge de cinquante ans. — Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint Martin, à Roubaix, le mardi 13 novembre 1883, à 10 heures 1/4, pour le repos de de l'âme de Monsieur Charles-Louis DUQUESNOY, époux de Dame Sophie PROUVOST, décédé à Roubaix, le 1er octobre 1882, dans sa cinquante-quatrième année. - Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 novembre 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie LECOMTE, épouse de Monsieur Aimé DILIGENT, décédée à Roubaix, le 11 novembre 1882, dans sa 41e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 13 novembre 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Aimée LECLERCQ, épouse de Monsieur Paul BRUN, décédée à Roubaix, le 13 octobre 1883, à l'âge de 35 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

LOUVAIN. — *La santé d'Armand Peltzer.* — D'après un journal de Liège, Armand Peltzer, détenu à la maison centrale de Louvain, serait à toute extrémité. Le bruit de sa mort courait même à Bruxelles. Des renseignements pris à bonne source nous permettent de démentir catégoriquement cette nouvelle. Armand Peltzer a, il est vrai, été fort malade il y a quelque temps ; mais un mieux sensible s'est manifesté, et son état actuel est satisfaisant.

MONT-A-LEUX. — La bénédiction de l'Eglise du Mont-a-Leux, aura lieu mardi 13 à 10 heures, par Mgr de Béthune, assisté de Messieurs les Doyens de Menin, de Tourcoing de Roubaix, et du Curé de Mouscron.

Un groupe de cavaliers viendra prendre le nouveau Pasteur à la Cure de Mouscron.

La musique de Ste Marie à Mont-à-Leux l'attendra aux limites de la Paroisse, près l'estaminet: Au Canonnier.

Là se formera le cortège pour se diriger à l'église.

Après la cérémonie religieuse le cortège le partagera jusqu'à la frontière et reviendra à la jolie Villa, que M. le Comte Mimerel, a gracieusement mise à la disposition de Monsieur le Curé.

FAITS DIVERS

— Hier matin, à dix heures, il a été procédé publiquement, au palais de l'Industrie, au 25e tirage trimestriel des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal contracté par la Ville de Paris en 1875 (loi du 24 décembre 1874, décret du 2: janvier 1875).

Conformément aux articles 6 et 7 du cahier des charges dudit emprunt, il a été extrait de la roue 697 numéros, dont les 34 premiers ont droit, dans leur ordre de sortie, aux primes suivantes :

Le numéro 172,276 gagne 100,000 francs.

Le numéro 204,158 gagne 50,000 francs.

Les trois numéros suivants, chacun 10,000 fr.: 437,184 — 372,288 — 246,335.

Les quatre numéros suivants, chacun 5,000 fr. : 260,100 — 220,930 — 234,207 — 342,667.

— Hier matin également a eu lieu le tirage des obligations à rembourser pour l'amortissement de l'emprunt municipal contracté par la Ville de Paris en 1876.

Conformément aux clauses du cahier des charges de cet emprunt, il a été retiré de la roue treize numéros donnant droit, dans leur ordre de sortie, aux lots ci-après :

Le numéro 49,449 gagne 100,000 francs.

Le numéro 94,310 gagne 10,000 francs.

Le numéro 41,653 gagne 5,000 francs.

Les dix numéros suivants, chacun 1,000 fr. : 126,217 — 130,633 — 169,587 — 210,792 — 231,017 102,286 — 236,845 — 215,141 — 33,817 — 93,779.

Le total des primes est de 125,000 francs, remboursables aux intéressés à partir du 25 courant.

CHRONIQUE DE SUICIDE. — Au deuxième étage de la maison portant le n° 22 de la rue du Pont-Neuf, demeurent les époux B...

Depuis plusieurs mois, Mme B.., âgée de 32 ans, était atteinte d'une douloureuse maladie. Dans l'après midi d'hier, vers trois heures, tandis que son mari, négociant en draps, était à sa maison de commerce, la pauvre femme éloigna sa femme de chambre et se tira un coup de revolver dans la région du cœur.

La mort a été instantanée.

M. Dodieau, commissaire de police, accompagné du docteur Valentin a fait les constatations.

— Un autre suicide a eu lieu au n° 81 de la rue Basfroi.

Le sieur M..., âgé de quarente-quatre ans, était dans une profonde misère. Dans la soirée d'hier, il résolut d'en finir avec la vie.

M... employa les quelques sous qui lui restait à acheter du charbon, ferma hermétiquement portes et fenêtres et s'asphyxia. Quand les voisins entrèrent dans sa chambre, il était trop tard.

Le pauvre diable avait été condamné en 1879, à quatre jours de prison. Avant de mourir, il avait écrit une lettre qui contenait en substance ces mots.

« J'ai été condamné injustement. Je donne rendez-vous à mes juges devant Dieu. »

— Elle est bien triste l'histoire de la petite Marie D..., de l'île Saint Denis;

A quinze ans, à l'âge où l'on ne songe habituellement qu'à babiller, à jouer et à rire, la pauvre enfant s'est tiré deux coups de revolver dans la tête. Elle respirait encore quand on la transportait à l'hôpital; mais pourra-t-on la sauver ?

Les causes de ce suicide sont inconnues.

Marie D... avait perdu coup sur coup, dans la même année, son père et sa mère. A-t-elle agi sous l'influence d'un profond désespoir ?

C'est ce que M. le commissaire de police est chargé de rechercher.

UN VOL D'UNE RARE AUDACE vient d'avoir lieu dans la maison du Gagne-Petit, avenue de l'Opéra.

M. Gabriel Devriez, caissier de la maison, rentrait hier matin de la Banque de France et déposait sur son bureau vingt-sept actions au porteur du chemin de fer de Paris Orléans, représentant une somme de 34,000 francs.

A ce moment se présentèrent trois individus fort bien mis, qui demandèrent à M. Devriez où se trouvaient les magasins.

M. Devriez crut devoir les conduire lui même; mais lorsqu'il rentra à son bureau, les titres avaient disparu.

Il revint immédiatement sur ses pas et fouilla les magasins; mais les individus qui avaient fait mine d'entrer étaient déjà loin,

VOL DOMESTIQUE. — Il y a six mois. Mme G..., propriétaire à Enghien, prenait pour domestique une jeune bonne, Elisa N..., née dans le Luxembourg et âgée de 23 ans, dont elle n'eut d'ailleurs qu'à se louer. Grande fut sa surprise avant-hier, en constatant la disparition de cette jeune fille, qui avait emporté de l'argenterie, des bijoux, des valeurs et un petit meuble ancien contenant une somme de 15,000 francs en billet de banque.

A la gare du Nord, Mme G... apprit que sa bonne était partie par un des trains du matin; on lui montra une grande malle qui avait été laissée à la consigne pour qu'on lui fit l'avance du prix de la place, le buraliste n'ayant pu lui donner la monnaie d'un billet de banque de 500 fr.

Cependant, vers deux heures de l'après-midi, un commissaire vint réclamer le colis. Cet homme, interrogé par le commissaire de police, donna l'adresse de la personne qui l'avait envoyé; cette personne n'était autre qu'Elisa, qui fut retrouvée à Paris dans un hôtel meublé de la rue de Cléry, où une perquisition fit découvrir le petit meuble aux valeurs. Il contenait encore 14,500 fr. en billets de Banque. Quant aux 500 restants, la bonne n'avait dépensé que 20 francs, et elle avait sur elle la monnaie du billet.

Le commissaire de police trouva, en outre, dans un sac de cuir des bijoux de toute sorte et quelques menus objets appartenant à Mme G....

Elisa N... a avoué qu'elle avait l'intention de partir le soir même pour son pays. C'est au Dépôt qu'on l'a conduite.

UN DINER AU TÉLÉPHONE. — M. Rosa — le directeur de l'Opéra de Manchester—qui réside à Victoria Park, à deux lieues de son théâtre, a eu une idée originale.

Il a relié la salle à manger de son hôtel à la scène de l'Opéra, et, la semaine dernière, il a donné un grand dîner en musique.

Chaque invité avait, à côté de son assiette, un appareil téléphonique, dont les fils étaient réunis dans une grande corbeille de fruits. A six heures et demie, on s'est mis à table, et le dîner a commencé avec l'ouverture de la *Bohémienne*, de Balf, qui était sur l'affiche ce jour-là.

Quand on a servi les hors-d'œuvre, on a entendu la claque qui annonçait le lever du rideau. Puis, les chœurs se sont mêlés aux sons des instruments, et les vocalises des chanteurs ont brodé sur le tout.

La dépêche qui nous donne ce renseignement ajoute que les dîners avec le téléphone à l'oreille vont faire fureur en Angleterre, parce qu'on est fort à son aise pour entendre ainsi l'opéra.

On n'a pas la chaleur de la salle de spectacle... et l'on n'a pas sa place à payer en entrant !

LE TÉLÉGRAPH ET LES CHINOIS. — Voici, d'après l'*Electricien*, le jugement quelque peu singulier porté par un certain journal de Shanghaï, le *Céleste Empire*, sur les services rendus par la téléhraphie; on n'est pas plus amoureux du progrès :

» Tout d'abord, la correspondance télégraphique coûte fort cher; elle a augmenté les frais généraux de chaque maison de commerce de 2,000 à 10000 dollars par an, sans compensations équivalentes. Elle fait perdre un temps énorme; le prix élevé de chaque mot a conduit à l'établissement de codes télégraphiques fort compliqués. Comme ces codes emploient toutes les langues et que les employés ne peuvent pas les connaître toutes, il s'ensuit que les erreurs sont fréquentes.

On entendait autrefois avec plaisir le coup de canon qui annonçait l'arrivée du paquebot apportant un monceau de journaux à lire et de nouvelles à dévorer : le télégraphe a détruit tout cela. Il n'y a plus aucune suite logique dans les nouvelles qui nous arrivent, par bribes et morceaux, des journaux de l'Inde, de San-Francisco ou de l'Australie, quelquefois même de tous ces côtés à la fois; la forme décousue et les divergences de ces nouvelles leur enlèvent souvent tout leur intérêt.

On pouvait autrefois suivre avec méthode les courses d'Oxford et de Cambridge, le betting du Derby ou toute autre grande lutte de même nature; aujourd'hui le résultat est connu avant le procédé, et notre esprit est tout juste aussi satisfait que le serait notre estomac en lui donnant une cuillerée de Liebig au lieu d'un dîner bien servi. La vie serait incomparablement plus agréable, si les savants n'avaient pas découvert le télégraphe électrique. »

VARIÉTÉS

LE SECRET TERRIBLE

Mémoires d'un caissier

PAR ADOLPHE BELOT ET JULES DAUTIN

PREMIÈRE PARTIE

LE CAISSIER

Des circonstances particulières firent tomber, l'année dernière, entre nos mains un manuscrit d'une écriture fine et serrée, sans titre, avec cette dédicace :

A MON FILS

Ce manuscrit, où l'auteur, ancien caissier d'une importante maison de banque, racontait sa vie en toute sincérité, contenait un trop grand enseignement et répondait trop bien aux préoccupations du jour, pour que l'autorisation de le publier ne fût pas vivement sollicitée par nous.

Cette autorisation nous fut accordée et nous en usons aujourd'hui.

C'est donc la confession de Causson qu'on va lire ; confession scrupuleusement respectée, alors même que, par suite des exigences de cette publication, nous substitutions à la citation textuelle un récit analytique qui en élimine les longueurs ou en comble les lacunes.

. . . .

Causson était né à Ch..., à deux lieues de Joigny, dans l'Yonne. Ses parents étaient de simples cultivateurs, possédant quelques terres et les faisant valoir euxmêmes. A onze ans, il quitta l'école de son village et fut placé à Joigny, dans la pension Maximet. Là, il eût pour condisciple et pour camarade Frédéric Bodard, le fils d'un escompteur de Joigny. Cette connaissance décida de son avenir ; il sortait avec Frédéric les jours de congé ; M. Bodard remarqua ce jeune garçon à la physionomie honnête et intelligente, et lui donna une place dans ses bureaux.

Causson y resta quatre ans. Puis, tourmenté d'un grain d'ambition, il vint à Paris et entra comme employé aux appointements de 1,500 francs chez MM. Drevot frères, banquiers, rue de la Chaussée-d'Antin.

Ses espérances furent durement déçues : après six ans d'assiduité et de consciencieux travail, il avait la même place et ses appointements ne s'étaient élevés que de 300 francs.

Chez MM. Drevot, il fit la connaissance de Malheurtier et se lia intimement avec le vieux père Michelin, dont il devint le gendre.

Ce mariage fut célébré dans les premiers mois de 1841.

. . . .

Alors, écrit Caussen, s'écoulèrent les deux plus belles années de ma vie; deux années d'un bonheur immense. Que de fois je les ai regrettées depuis !

Je quittai mon logis de la rue de la Harpe et j'allai demeurer rue d'Enfer avec ma femme et mon beau-père. C'était une économie, d'abord; puis, nous ne voulions pas nous séparer.

M. Michelin n'avait besoin que d'une pièce, dont je fis depuis mon bureau. L'appartement, tout mesquin qu'il fût, nous suffisait ; n'eût-il pas suffi, nous nous serions arrangés pour y vivre. C'est là que nous avions commencé à nous aimer !...

C'est le seul temps où nous n'ayons pas connu la gêne. Nous avions au-delà de nos besoins. Mon beau-père gagnait trois mille francs, moi dix-huit cents : nous faisions des économies !

Tu vins au monde dans cet appartement, mon cher Richard.

Je ne sais pas qu'elle bienvenue sourit aux enfants des riches ; mais je doute qu'aucune naissance puisse être accueillie avec plus de joie et de tendresse.

De t'envoyer en nourrice, il n'en fut pas même question : ta mère prit seulement une femme de ménaage.

Quel bonheur pour nous tous de te voir là, près de nous, d'observer tes progrès de te soigner, de t'embrasser !

Ce bonheur dura peu.

Un matin, comme nous allions, selon notre habitude, partir ensemble pour le bureau, M. Michelin se sentit tout-à-coup indisposé. Il passa sa main sur son front, balbutia quelques mots et tomba inerte entre mes bras. Une hémiplégie l'avait frappé. Tous les soins qui lui furent prodiqués ne réussirent qu'à prolonger pendant quelques temps un semblant d'existence.

Il s'éteignit en janvier 1843.

Je le vois encore sur son lit de douleur. Sa langue paralysée ne put articuler un suprême adieu; ses mains ne purent presser les nôtres; son regard où s'étaient réfugiés les dernières lueurs de son intelligence et les derniers élans de son cœur, se fixait sur nous avec une douce tristesse et une sorte de commisération, comme s'il eût pressenti les dures épreuves que ses enfants devaient traverser.

Ce fut pour nous, à tous les titres, une cruelle perte. Outre la douleur qu'elle nous causait, sa mort nous laissait dans un véritable embarras. Nous nous trouvions réduits, pour vivre, à mes seuls appointements, et cette ressource ne pouvait nous suffire.

Je parlai à MM. Drevot. J'espérais que la place devenue vacante par la mort de mon beau-père me serait accordée : cela m'était dû, pour ses longs services, à lui, pour les miens, et enfin en considération du malheur qui nous frappait.

Il n'en fut rien. La place était promise et déjà accordée à un autre employé. On me laissa seulement espérer une augmentation d'appointements qui ne vint jamais.

Pendant toute l'année 1843, je tentai utilement de me procurer un emploi mieux rétribué. Je dus me résigner à aller tenir, le soir, de huit à dix heures, les livres d'une maison de commerce de la rue de Seine, ce qui ajoutait deux cents francs à mon maigre budget ; nous vivions ainsi, mais à grand'peine.

Enfin, dans le courant de décembre, je reçus de Maheurtier une lettre par laquelle il m'invitait à venir sans retard rue Vivienne.

J'y courus.

(*A suivre*)

LES ALMANACHS POUR 1884

L'Almanach est le livre de tous ; celui que le paysan consulte à chaque instant pour savoir l'heure de la lune et le jour de la foire ; le marin, pour connaître l'époque de la grande marée, l'ouvrier, pour lire des historiettes ; l'homme de loisir pour se délasser. Aussi, chaque année, ce petit livre se répand par millions d'exemplaires, qui se débitent aux vitrines des libraires, parfois même des cabarets, qui se colportent dans les foires, et se donnent en cadeau d'étrennes.

Il y a donc là un moyen de faire le bien que les hommes de principes et de foi ne doivent pas négliger : car les ennemis de l'Eglise se font de l'Almanach une arme funeste et meurtrière.

Parmi les Almanachs utiles nous signalons avec confiance aux hommes de bien les Almanachs *du Laboureur, de l'Atelier, du Soldat, du Marin* et *du Coin du Feu*, qui s'adressent à toutes les categories de lecteurs, aux petites bourses comme aux grosses. Si, pour les répandre, nous avions l'énergie et l'ardeur des protestants, des libres penseurs, des francs maçons ; si nous les vendions dans les foires, chez les libraires ; si nous les donnions à prix réduit, ou même gratuitement, il s'en placerait bien vite un nombre considérable d'exemplaires et le bien se ferait sur une vaste échelle.

Ces Almanachs se vendent à Paris, 6, rue Furstenberg.

L'Atelier, le Laboureur, le Soldat, le Marin, 25 cent. l'exemplaire, 35 cent. par la poste. 1 fr. 80 c. la douzaine, 2 fr. 50 c. par la poste.

Le Coin du Feu, 50 cent. l'exemplaire, 65 cent. par la poste. 3 fr. 60 c. la douzaine, 4 fr. 60 c. par la poste.

BIBLIOGRAPHIE

L'EXPLORATION

Nous appelons l'attention des lecteurs sur la Revue géographique l'*Exploration* (1); voici au surplus le sommaire du numéro qui vient de paraître (355); il indique suffisamment l'importance de cette publication.

Les conséquences d'un méridien universel par J. Girard. — Le tremblement de terre de la Sonda (détails authentiques). — Documents sur les affaires du Congo (*Suite*). — Les Français à Buénos-Ayres. — Le pays des Mille et une Nuits, par Denis de Rivoyre. — Compte rendu de la réunion annuelle de l'Association géographique de Saxe et de Thuringe, à Halle ; compte rendu de la dernière séance de la Société académique indo-chinoise. — *Nouvelles de tous les points du globe* : Les voies navigables de la France ; la population de l'Autriche-Hongrie ; la principauté de Bulgarie ; l'Isthme de Pérékop ; étude de la botanique au point de vue géographique ; exploration de la vallée du Jourdau ; les montagnes de l'Afghanistan ; le voyageur hollandais Schuver ; le voyageur italien Bianchi, le Dr A. Stecker ; Mme Goutcharow ; le Dr Wismann ; l'expédition espagnole au N. E. de l'Afrique ; le Nouveau-Mexique ; Pau Lindau ; la découverte de l'Amérique ; une statue de Ch. Colomb ; découverte d'une nouvelle rivière dans l'Alaska ; le bétail dans la Confédération Argentine ; une nouvelle île.

Abonnements : Paris : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr.; un an 25 fr.

Province : 3 mois, 8 fr.; 6 mois, 16 fr.; un an, 30 fr.

Abonnements d'essai d'un mois (4 numéros) contre envoi de 2 fr.

Envoi gratis de spécimen sur demande affranchie.

(1) 6, rue Cassette, Paris.

BULLETIN DU COMMERCE

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 10 novembre 1883.

La situation n'a pas changé durant le cours de cette semaine ; après plusieurs alternatives de hausse et de baisse, les cours restent à peu de chose près au niveau de ceux de la semaine dernière. La tendance est faible et les grandes places étrangères ont également des cotes peu satisfaisantes. L'éternelle question du Tonkin, et notre situation budgétaire dans laquelle on entrevoit la perspective d'un emprunt considérable, tout cela n'est pas fait pour accentuer le mouvement des affaires ni amener un relèvement sérieux des cours.

Le 3 0/0 ancien recule de 77.70 à 77.40 pour reprendre à 77.62 et clôture à 77.825.

Le 3 0/0 amortissable de 79,50 à 79.17, termine à 79 30 et le nouveau 4 1/2 0/0 après avoir fait 107,125 et 107 075 s'inscrit en dernier lieu à 107.20

La Banque de France demeure entre 5 380 et 5.410, les bénéfices de cet établissement sont à ce jour de 14.832 405 fr. 97 inférieurs à ceux de l'année dernière à pareille époque. Le ministre des finances va proposer dit-on l'abrogation de la loi qui limite le chiffre de la circulation des billets de la Banque de France, cette mesure aurait pour but d'ajourner un emprunt ; le Trésor empruntant 300 millions à la Banque. Il est à souhaiter que les Chambres s'opposent à cet expédient qui pourrait avoir des conséquences déplorables.

La Banque de Paris tombe à 825, soit une perte de 150 à 175 sur les cours du mois dernier.

Le Comptoir d'Escompte coté 1.000 francs il y a quelques semaines, réagit à 940.

La Société Génerale tombe au-dessous du pair à 480 et 485.

Le Crédit Foncier est très demandé à 1223 et 1230. Dans sa dernière séance hebdomadaire, le conseil d'administration de cet établissement a autorisé pour 4,575,000 fr. de nouveaux prêts communaux.

Les obligations foncières et les obligations communales 1880 sont tout particulièrement demandées, les premières aux environs de 350 et les dernières à 443 et 445.

Le Suez est lourd entre 2280 et 2310. Dernier cours 2297,50, la tendance reste faible et indécise.

Parmi les valeurs industrielles d'avenir, nous citerons la Bénédictine de Fécamp dont les actions se négocient au parquet des agents de change aux environs de 500 francs. La consommation de la Bénédictine prend une très grande extension.

Cette société va très probablement distribuer un dividende de 55 francs soit 5 francs de plus que l'an dernier. Du reste, depuis plusieurs années les dividendes se suivent avec une progression marquée. — Nous rappelons ainsi l'attention de nos lecteurs sur les Obligations 4 0/0 de l'Ouest-Algérien que la Banque des Communes de France délivre sans frais à 446 fr. revenu 4.17 0/0.

Les fonds d'Etats étrangers sont faibles, l'Italien 5 0/0 cote 90,60 ; l'Unifiée d'Egypte 342.50 ; la Banque Ottomane à 668 75 ; Peu de changements sur les Chemins français ; Lyon 1305 ; Nord 1760 ; Midi 1125 ; Orléans 1265 ; Est 720 ; Ouest 777.50.

PARIS, 10 nov. — *Huile de colza* : courant 77 50 décembre 77 50, 4 premiers 77 75, 4 de mars 78 ... — *Huile de lin* : courant 57 25, décembre 57 25, 4 premiers 57 50, 4 de mars 58 . . — *Spiritueux* : courant 49 25, décembre 49 5., 4 premiers 50 50, 4 de mai 50 ... — *Sucres bruts* : 88 degrés dipenibles 49 75 à 50 ... — *Sucres blancs. n° 3* : courant 57 75, décemb. 57 90, 4 premiers 58 87.— *Sucres raffinés* : 103 .. à 103 50 — *Farines 9 marques* : courant 58 60, décembre 54 60, 4 premiers 58 25, 4 de mars 57 25. — *Marque Corbeil* : 59 .. — *Blés* : courant 24 60, décembre 24 10, 4 premiers 26 10, 4 de mars 26 50. — *Seigles* : courant 15 40, décembre 15 90, 4 premiers 16 75, 4 de mars 17 ...

LILLE, 10 nov. — Sucre indigène 88 degrés courant ... ... Id. numéros 7 à 9 .. .. Id. en pains 6 kilog. numéro 1, 108 .. ancre numéro 3, ... Id. indigène numéro 3 .. .. 3/6 betteraves disponibles 46 .. Id. courant .. .. Id. grains disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dispon. .. .. Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible ... Id. à livrer premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. d'été .. .. Id. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ..

Marché aux Huiles de Lille

Cours du 10 nov.

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	.. .. à	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	.. ..	.. ..	.. ..
Œillette b. goût	.. ..	28 .. 30 ..	.. ..
— rousse	.. ..	.. ..	.. ..
Caméline	.. ..	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	.. ..	20 .. 21 50	25 .. .. ..
Lin étranger	.. ..	20 .. 21 ..	21 .. [illegible] 50

Cours précédents

Huile de colza	77 .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	83 .. .. ..
Lin du pays	57 .. .. ..
Lin étranger	55 .. .. ..
Caméline	.. ..
Chanvre	.. ..

ANVERS, 10 novembre.—Tous les prix s'entendent en francs par 100 kilos. — Pétroles (cote officielle). — Disponibles 20 12 20 25, octobre .. .., Novembre .. .., Décembre .. .., janvier .. .., 3 premiers .. .., ... — Sucre brut et entrepôt, 88 deg. n° 12/20 disp. 46 25 .. .., id. décemb. 46 50 ... — Lards salés secs d'amérique. Longues bandes nouv. 87 .. .. Courtes bandes nouv. 95 .. .., .., Longues et courtes bandes réunies par moitié, livrables en septembre 91 .. .. .., id. octob. 84 .. .. — Saindoux. Marque Wilcox, disp. 108 .. .., septembre .. .. octobre .. .., novembre 101 50 ... .. janvier ... ., 3 premiers 100 50 ... ... — Cafés On a vendu .... s. Santos, à .. .. .I cts.

VALEURS SE NÉGOCIANT A TROIS MOIS

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3 1/2	Amsterdam	206 7/. à 206 11/	206 5/. a 206 9/. et 4 0/0
4 0/0	Allemagne	122 7/. à 122 11/	122 5/. a 122 9/. et 4 0/0
5 0/0	Vienne	207 3/4 à 208 1/4	207 3/4 a 208 1/4 et 4 0/0
5 0/0	Barcelone	486 1/2 à 487 1/2	487 /. a 488 ./. et 4 0/0
5 0/0	Madrid	486 1/2 à 487 1/2	487 ./. a 488 ./. et 4 0/0
6 0/0	Lisbonnes	547 /. à 547 1/2	547 1/2 a 548 ./. et 4 0/0
6 0/0	St-Pétersb.	243 ./. a 243 ./.	242 ./. a 243 ./. et 4 0/0

VALEURS SE NÉGOCIANT A VUE

	CHANGE	PAPIER LONG	PAPIER COURT
3 0/0	Londres	25 22 ./. a 25 27 ./.	25 18 ./. a 25 24 ./.
3 1/2	Belgique	./.. pair a 1/16 p.	.. .. p. a 3/16 p.
5 0/0	Italie (lire)	.1/8 pair a 3/8 pr.	1/16 p. a 3/16 p.
5 0/0	Italie (or)	.1/8 pair a 3/8 p.	.. .. p. a 1/8 p.
4 0/0	Suisse	../. pair a 1/16 p.	.. .. p. a 1/16 p

MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT

Or en barre	1 a . ./.	Souverains	25 20
Argent en barre	a 150	Banknotes	25 21
Quadruple espa.	80 60	Aigles Etats-Unis	25 90
—colomb. et mex.	80 75	Dollar	.. ..
Piastres Ferdin.	.. ..	Guill., 20 mark	24 75
— mexicar.	4 53	Impériales russes	20 67

PROGRAMME DES THÉATRES

HIPPODROME ROUBAISIEN.— Tournées artistiques de France, Simon, directeur.—Dimanche 11 novembre. — Une seule représentation de : *Fédora*, drame en 4 actes, de Victorien Sardou.

THÉATRE DES BOULEVARDS.—Dimanche 11 novembre, à 6 heures 1/2 : *L'Homme au Masque de fer*, grand drame en 6 actes. — *Les Mémoires du Diable*, grande pièce en 3 actes.

Lundi 12 novembre, à 7 h. 1/2 : *Le Courrier de Lyon*, drame en 6 actes. — *L'Orphéon de Fouilly-les-Oies*, grande revue en un acte.

HIPPODROME ROUBAISIEN. — Lundi 12 novembre — Représentation extraordinaire au bénéfice des victimes de la catastrophe du 5 novembre, avec le concours de la troupe lyrique parisienne et de l'orchestre de M. Pilo Mariani. — *La Traviata*, grand opéra en 4 actes, de Verdi. —*Le Violoneux*, en un acte, musique d'Offenbach. — *La Rose de Saint-Flour*, en un acte, musique d'Offenbach. — Ouverture de *La Dame Blanche*. — Prix des places ordinaire.

MÉTROPOLITAINE ÉLECTRIQUE Cie
(FRENCH METROPOLITAN GENERAL ELECTRIC Cy LIMITED)

SIÈGE SOCIAL : 71, *Queen Street — London*

Siège administif : 24, Avenue de l'Opéra, Paris

Capital : 1,200,000 liv. st. soit 30,000,000 de francs

Divisé en 120,000 actions de 10 liv. st. soit 250 fr. chacune

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BLANCHET, Adr de la Société des établissements Cail,
DEVOS, Négociant.
Ce D'ESOLAIBES, ancien Lieutenant Colonel d'artillerie. O.
J. De MATHAREL, Propriétaire.
MARTIN, Ing., Membre du Conseil de Surveil. de la Cie Nle de Construc. de Mat. de Ch. de fer et de guerre.
L. RÉCOPÉ, Anc. Ing. de la Marine.

60,000 ACTIONS

ENTIÈREMENT LIBÉRÉES

Sont mises à la disposition du public

AU PAIR DE 250 FRANCS PAR ACTION

PAYABLES { 50 Francs en souscrivant ; 100 — à la répartition ; 100 — fin déc. prochain.

L'ÉLECTRICITÉ PAR LES ACCUMULATEURS FAURE

La Société possède le droit exclusif d'exploitation en Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne des accumulateurs d'électricité. Il est reconnu que le seul moyen de produire économiquement et pratiquement l'électricité réside dans l'emploi des accumulateurs et qu'il n'existe pas d'*autres accumulateurs industriels* que les accumulateurs Faure.

La Société a déjà traité avec de nombreux établissements à Paris et, en outre, beaucoup de demandes d'installations lui sont parvenues.

On peut voir fonctionner, au Hall électrique du boulevard Montmartre, les appareils d'éclairage et de force motrice et suivre, sur les lignes de tramways, les expériences de traction.

Les statuts, les rapports d'ingénieurs, la notice sur les prix de revient sont à la disposition de toute personne qui en fera la demande et qui voudra se convaincre de la supériorité de l'invention et de l'importance des bénéfices qu'on peut en attendre.

Les porteurs d'actions auront le droit de souscrire par préférence, au prorata du nombre de leurs titres, les actions des autres sociétés qui seront créées pour l'exploitation des accumulateurs dans les autres parties de la France.

Les demandes sont reçues

Les Mercredi 14 et Jeudi 15 Novembre

A PARIS :

Aux Caisses de la Nouvelle Union, 9, rue d'Antin ;
Au Siége administratif de la Métropolitaine Electrique Cie, 24, avenue de l'Opéra.
Au Hall Electrique de la Compagnie, 8, boulevard Montmartre.

DANS LES DÉPARTEMENTS :

LYON, succursale Nouvelle Union, 16, rue de la République ;
MONTPELLIER, agence Nouvelle Union, 2, rue Nationale ;
Et chez tous les Banquiers, Agents de Change et Changeurs.

On peut dès à présent souscrire par correspondance.

20473—1471—2782

Avis de réception

L'expéditeur d'une lettre chargée peut, au moment du dépôt, demander un avis de réception de sa lettre, moyennant un droit fixe de 10 centimes.

Recouvrements pour l'étranger.

Les habitants de la *France* peuvent faire opérer par la poste le recouvrement des quittances factures, billets, traites, et généralement de toutes les valeurs commerciales ou autres payables sans frais, soit en France et en Algérie, soit en *Belgique*, en *Suisse*, en *Roumanie*, en *Hollande*, en *Suède*, en *Allemagne*, dans le *Grand-Duché du Luxembourg*, du *Portugal* et dans toute la principauté de *Monaco*.

Les valeurs protestables ne sont admises en recouvrement par la poste que dans les rapports avec l'Allemagne et la Belgique.

Le directeur gérant : ALFRED REBOUX
Imprimerie : ALFRED REBOUX